

Communiqué de presse

Solvay entame une ère nouvelle après la scission de Syensqo

Solvay entame un nouveau chapitre et s'affirme comme la référence de l'industrie des produits chimiques essentiels, établissant de hauts standards en matière de décarbonation et de responsabilité sociale.

Bruxelles, 11 décembre 2023 - 8h30 CET

Solvay franchit un cap décisif dans son histoire suite à la scission réussie de ses activités de spécialités à Syensqo. Cette transformation stratégique et significative positionne Solvay en tant que leader mondial des produits chimiques essentiels. Elle prépare le groupe à amorcer une nouvelle phase de croissance durable, en se recentrant sur ses secteurs d'activité de référence, tout en réaffirmant son engagement en matière de leadership sur le marché, de décarbonisation et de responsabilité sociale.

Présence mondiale et clients diversifiés

Avec plus de 9 000 employés répartis dans 40 pays, Solvay s'engage à fournir des produits durables qui répondent aux besoins essentiels de la société. Cet engagement englobe la purification de l'air et de l'eau, la préservation des chaînes alimentaires, la protection de la santé et du bien-être, la création de vêtements respectueux de l'environnement, l'amélioration de la durabilité des pneus automobiles, ainsi que la contribution à l'isolation thermique, à la propreté et à la protection des foyers.

S'appuyant sur des fondations solides, le Groupe a constamment favorisé le progrès industriel grâce à une innovation continue de procédés. Avec un portefeuille de mono technologies clés telles que le carbonate de soude, le bicarbonate, la silice, le peroxyde d'hydrogène, le fluor et les terres rares, le phénol et les solvants, Solvay est un fournisseur essentiel et fiable sur des [marchés globaux](#). La présence unique et équilibrée du Groupe à l'échelle mondiale lui permet de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée axée sur la durabilité.

Pierre Gurdjian, président du conseil d'administration de Solvay, a exprimé son enthousiasme à propos de la finalisation de la scission, déclarant : "Je suis ravi de cette réussite, cette initiative stratégique souligne notre engagement à créer de la valeur à long terme. Cette décision témoigne de notre dévouement à créer de la valeur durable pour les parties prenantes et assurer la poursuite du succès de Solvay. En collaboration avec nos administrateurs expérimentés et hautement qualifiés, nous travaillerons en étroite collaboration avec l'équipe de direction afin d'établir Solvay comme le leader des produits chimiques essentiels. Les mégatendances actuelles offrent des

opportunités attractives pour renforcer sa valeur. En tirant parti de notre leadership et de nos connaissances, nous guidons Solvay avec confiance vers l'avenir."

Philippe Kehren, CEO de Solvay, a ajouté : "Chez Solvay, notre mission consiste à exploiter la puissance de la chimie pour créer des produits durables et relever les défis les plus pressants du monde. Notre engagement implique l'introduction d'innovations de procédés et de produits durables, tout en minimisant notre empreinte environnementale. Grâce à la simplification induite par la séparation, Solvay est en mesure de renforcer sa capacité à réaliser des marges solides, situées parmi les meilleures de l'industrie, à générer du cash et des rendements attractifs. Notre objectif est de créer une valeur durable pour les employés, les communautés, les clients et les actionnaires grâce à notre approche intégrée."

Objectifs financiers et engagements de développement durable ambitieux

Le 13 novembre 2023, Solvay a dévoilé sa vision stratégique lors du Capital Markets Day, présentant des [objectifs financiers ambitieux pour 2028](#). Les objectifs visent à atteindre une croissance de l'EBITDA "mid single digits", à assurer une génération résiliente de cash, afin de permettre le paiement de dividendes stables à croissants, tout en maintenant une notation de crédit de qualité investissement.

Mettant l'accent sur la durabilité, la [feuille de route de Solvay](#) souligne son engagement pour une transition équitable et une responsabilité environnementale, pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans sa transition vers une énergie plus propre, Solvay éliminera l'utilisation du charbon d'ici 2030 partout où des alternatives renouvelables existent, avec un objectif notable d'obtenir une énergie sans charbon dans 5 de ses 7 usines de carbonate de soude d'ici 2025. Au-delà de la réduction de ses propres émissions, Solvay s'engage à une réduction de 20 % des émissions le long de la chaîne de valeur d'ici 2030.

Axé sur le bien-être des employés et des communautés, Solvay a fixé des objectifs ambitieux, incluant zéro accident, la parité dans les postes de direction, et un salaire décent pour 100 % de ses employés partout dans le monde d'ici 2026, qui s'aligne sur la "Global Compact Forward Faster initiative" des Nations Unies.

La finalisation de la scission partielle est effective depuis le 9 décembre 2023. Solvay et Syensqo sont cotées sur Euronext Bruxelles et Paris en tant qu'entités distinctes sous leurs symboles boursiers respectifs depuis le 11 décembre 2023. "Je saisis cette occasion pour souhaiter à nos collègues de Syensqo un avenir couronné de succès en tant qu'entreprise autonome", a ajouté Pierre Gurdjian.

Ressources presse

[Téléchargez la présentation de l'entreprise](#)

Contacts

Relations presse

Peter Boelaert
+32 479 30 91 59

Laetitia Van Minnenbruggen
+32 484 65 30 47

Kimberly King
+ 1 470 464 4336

media.relations@solvay.com

Relations investisseurs

Geoffroy d'Oultremont
+32 478 88 32 96

Vincent Toussaint
+33 6 74 87 85 65

investor.relations@solvay.com

À propos de Solvay

Solvay, une entreprise qui s'inspire des idées novatrices d'Ernest Solvay dans le processus de fabrication du carbonate de soude, s'engage à réinventer la chimie avec ses 9 000 collaborateurs passionnés. Depuis 1863, Solvay met la puissance de la chimie au service de solutions innovantes et durables qui répondent aux besoins les plus fondamentaux de notre planète. Ses technologies contribuent à façonner un monde meilleur, que ce soit en purifiant l'air, en préservant l'eau ou les aliments, en protégeant notre santé et bien-être, en créant des vêtements respectueux de l'environnement, ou en améliorant la durabilité des pneus de nos voitures. La détermination constante de Solvay à forger un avenir durable et équitable oriente la transition vers la neutralité carbone d'ici 2050. Avec un chiffre d'affaires net de 5,6 milliards d'euros en 2022, Solvay est cotée sur Euronext Brussels et Paris (SOLB). Plus d'informations sont disponibles sur [solvay.com](https://www.solvay.com) et [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/solvay).

[Suivre @SolvayGroup sur X](#)

Informations légales importantes

Ce communiqué de presse est publié à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de la Solvay, ou Syensqo SA/NV (« Syensqo ») ou de toute partie de l'activité ou des actifs décrits dans le présent document, ou tout autre intérêt, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans toute juridiction en relation avec les transactions décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans toute juridiction en contravention avec la loi en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une recommandation à l'attention de tout lecteur.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni un quelconque document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »), et l'attribution d'actions de Syensqo aux actionnaires de Solvay SA dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay SA sera effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus. Syensqo a préparé un prospectus aux fins de l'admission à la négociation des actions de Syensqo sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris dans le cadre de la scission partielle de Solvay. Les parties constitutives du prospectus (i.e. le document d'enregistrement et son supplément, la note d'opération et le résumé du prospectus) sont mises gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites Internet de Syensqo (www.syensqo.com/en/investors/spinoff) et de Solvay (www.solvay.com) ainsi qu'au siège de Syensqo, rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique. L'approbation de chaque partie constitutive du prospectus par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (la « FSMA ») ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions de la Société devant être admises aux négociations sur les marchés réglementés susmentionnés.

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreint par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée ce communiqué de presse doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou, (iii) d'autres personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Certaines déclarations figurant dans ce communiqué de presse peuvent contenir des prévisions, portant notamment sur la Scission Partielle ou sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. En particulier, ces déclarations concernent (et incluent des données relatives) aux stratégies commerciales du management de Solvay, aux dépenses en capital et autres investissements, à la croissance des opérations existantes et aux plans d'expansion, à sa situation financière et à ses flux de trésorerie, ainsi qu'aux prévisions, autres événements futurs, tendances ou objectifs et attentes concernant, notamment, les marchés sur lesquels elle opère, sa stratégie, sa croissance et ses résultats. Ces déclarations comportent des risques et des incertitudes

car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse sont basées sur diverses hypothèses, dont beaucoup sont basées, à leur tour, sur d'autres hypothèses. Les déclarations ne sont pas des faits historiques et ne doivent pas être interprétées comme une garantie que les faits et/ou données énoncés se produiront. Bien que Solvay estime que ces hypothèses étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, elles sont intrinsèquement soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, à des contingences et à d'autres facteurs importants qu'il est difficile ou impossible de prévoir et sur lesquels la Société n'a aucun contrôle. A ce titre, il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, si certaines hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes ou si tout autre facteur affecte ces déclarations, les résultats, plans, objectifs et attentes réels du Groupe Solvay ou de Syensqo, ainsi que le calendrier et la réalisation de la Scission Partielle et des opérations y relatives, pourraient différer significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles ou pouvant en être déduit. Ce communiqué de presse ne constitue en aucun cas une déclaration que ces résultats, plans, tendances ou objectifs seront atteints. Les facteurs de risque importants qui seraient susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, plans, tendances et objectifs réels et ceux exprimés dans ces déclarations prévisionnelles comprennent, entre autres, la capacité de Solvay et de Syensqo à satisfaire aux conditions nécessaires à la réalisation de la Scission Partielle, à réaliser cette opération ou, à tout le moins, dans les délais et selon les termes envisagés ; la capacité de Solvay à bénéficier, en tout ou partie, des avantages anticipés de la Scission Partielle ; le traitement fiscal escompté de la Scission Partielle ; l'incertitude potentielle pouvant demeurer jusqu'à la réalisation de la Scission Partielle et ainsi affecter les performances financières de Solvay ; des perturbations dans le fonctionnement, notamment des changements dans les relations commerciales existantes, des différends, des litiges ou des coûts imprévus en lien avec la Scission Partielle ou les opérations y afférentes ; l'incertitude quant aux performances financières de Solvay ou de Syensqo et à leur capacité à réussir en tant que sociétés indépendantes cotées en bourse après la réalisation de la Scission Partielle ; les effets négatifs de l'annonce ou du déroulement de la Scission Partielle et des opérations connexes sur la valeur et futur cours des titres de Solvay ou Syensqo en tant que sociétés cotées indépendantes et/ou sur leurs performances financières ; les facteurs économiques généraux, tels que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et l'évolution des conditions du marché ; la concurrence, y compris les avancées technologiques, les nouveaux produits et les brevets développés par les concurrents ; les défis inhérents à la recherche et au développement de nouveaux produits ; l'impact des regroupements d'entreprises, des cessions et des restructurations, y compris les éventuelles réorganisations liées à l'opération envisagée ; les litiges ou les actions gouvernementales, notamment ceux liés à la responsabilité du fait des produits ; les modifications des lois et règlements applicables, y compris la réglementation fiscale et la législation sur l'import/export et le commerce ; l'impact des retraits de produits ; les processus d'approbation réglementaire ; la capacité à mettre en œuvre ses projets et ses efforts de R&I ; la capacité à saisir les opportunités et la croissance des parts de marché de ses principaux marchés finaux ou des plateformes de croissance identifiées, dans la mesure où elles sont réalisées ; la capacité à identifier et à investir dans des projets créateurs de valeur et à appliquer son modèle de tarification basé sur la valeur ; la capacité à mener à bien ses initiatives stratégiques ; et la capacité à améliorer l'efficacité dans l'utilisation de ses actifs existants. Solvay ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des circonstances ou des événements futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.